



Envoi par courrier et par télécopie : (418) 644-8222

Québec, le 27 mai 2003

Monsieur Yves Rochon  
Service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami

---

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet précité la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

P.-j.

## Questions du 27 mai 2003 adressées au ministère de l'Environnement

---

### 1. Superficie du réservoir sur la rivière Pikauba

Selon des scénarios de cote de gestion du réservoir variant autour de 412 m, 413 m et 414 m, la commission désirerait avoir votre avis sur les effets de ces différentes cotes de réservoir en terme de protection des milieux humides. La superficie résiduelle des milieux humides à ces différentes cotes permettrait-elle de sauvegarder le caractère unique de ce secteur ?

### 2. Gestion des réservoirs

a) Serait-il possible de prendre connaissance de l'étude faite par votre ministère concernant le contrôle des crues sur le réservoir Kénogami sans réservoir de rétention en amont du lac (volume 1, vue d'ensemble, PR3.1, p.1-3) ?

b) La commission désirerait connaître le nombre de réservoirs gérés par votre ministère. Parmi ceux-ci, combien sont utilisés pour la villégiature ?

c) Parmi les réservoirs sous votre responsabilité et utilisés pour la villégiature, quels sont ceux dont la problématique de gestion à des fins multiples pourrait s'apparenter à celle du lac Kénogami notamment en matière de programme de gestion estivale des niveaux d'eau ?

*Pour ces derniers :*

d) Quelles sont les dates et la durée de la période de stabilisation du niveau d'eau aux fins de la villégiature ?

e) Quelle est l'amplitude du marnage prescrite et observée durant cette période ?

f) Quelles sont les règles de gestion découlant de leur programme de gestion estivale ?

g) Est-il possible d'estimer les pourcentages respectifs de temps de non-respect des niveaux minima et maxima prescrits ?

### 3. Le barrage Pikauba-3

Le barrage portant le nom de «Pikauba-3» construit en 1943 et identifié par le numéro X0000991 fait partie du parc de barrages sous la responsabilité de votre ministère et géré par le Centre d'expertise hydrique du Québec.

a) Le Centre d'expertise hydrique du Québec peut-il préciser la cote d'altitude à la crête actuelle de ce barrage de 1,5 m de hauteur ?

b) La hauteur de ce barrage a-t-elle été modifiée depuis sa construction ? Si oui, quelle était sa hauteur et sa capacité de retenue originelle, et quand a-t-elle été modifiée ?

c) Quelle était la fonction originelle de ce barrage ?